



Commission des Championnats

Réunion du 09 mai 2019 - PV N°35

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DES JOURNEES DES 04-05 ET 08.05.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50907.2 CHANCELADE MARSAC - BASSIMILHACOIS

N°50909.2 LIMENS JSA 2 - GRIGNOLS VILLAMBLARD

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51038.2 E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC - ST SAUD FOOT

Poule B N°51105.2 ROUFFIGNAC PLAZAC 2 - BELVES

N°51107.2 PERIGORD NOIR - HAUTFORT

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53538.2 MARQUAY TAMNIES 2 - SARLAT PORTUGAIS

Poule E N°53594.2 VANXAINS - GINESTET

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50906.2 PERIGUEUX FOOT - ANTONNE LE CHANGE 2

Poule D N°51237.2 ST LAURENT DES HOMMES - E. DOUZILLAC ST LOUIS

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53510.2 EXCIDEUIL ST MEDARD 2 - GENIS SALAGNAC

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50907.2 CHANCELADE MARSAC - BASSIMILHACOIS

Poule B N°50972.2 ST GENIES ARCHIGNAC - CONDAT

NON SAISIE INTERNET

CRITERIUM SENIORS A 8

1^{ère} infraction : Débiter les clubs de 8 € : PERIGUEUX FOOT - LIMENS JSA

3^{ème} infraction : Débiter le club de 15 € : LADORNAC

FOOT EDUCATIF

1^{ère} infraction : Débiter le club de 8 € : COC CHAMIERES

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.



Commission des Championnats

Réunion du 09 mai 2019 - PV N°35

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51041.2 BRANTOME 2

Poule D N°51240.2 RAZAC 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule A N°53480.2 CHAMPCEVINEL

Poule E N°53591.2 MOULEYDIER CREYSSE 3

Poule F N°53622.2 RIBERAC 3

PROMOTION Poule G N°53649.2 NORD DORDOGNE THIVIERS 3

Poule H N°53678.2 THENON LIMEYRAT 3

Poule J N°53731.2 VILLEFRANCHE 2

Poule K N°53815.2 PETIT BERSAC 2

N°53817.2 ST PRIVAT DES PRES

Ces clubs seront débités d'une amende de 100 € (forfait dans les 3 dernières journées).

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°54779.1 VILLAC 2

Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FORFAIT GENERAL

L'équipe 2 de SORGES MAYOTTE qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION POULE G est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués. Les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 100 €.